

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF24

présenté par
M. Lauzzana, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 6, après le mot :

« région »,

insérer les mots :

« d'établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.